



## *PAYSAGES IDENTITAIRES DU PARC NATUREL*

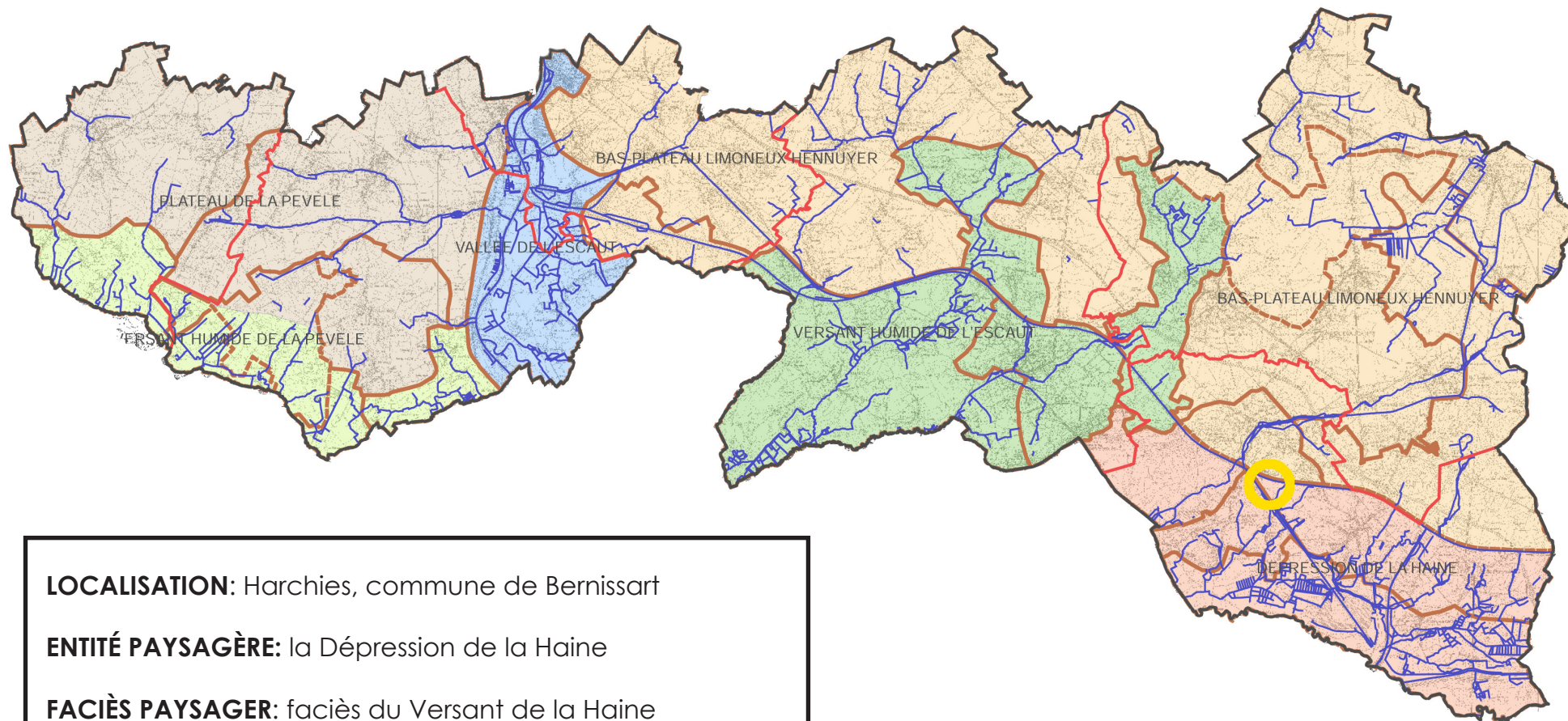
### *LE CATIGNIER - HARCHIES*





# LE CATIGNIER

## ENSEMBLE PAYSAGER OUVERT STRUCTURANT



**LOCALISATION:** Harchies, commune de Bernissart

**ENTITÉ PAYSAGÈRE:** la Dépression de la Haine

**FACIÈS PAYSAGER:** faciès du Versant de la Haine

**PROTECTION:** Non



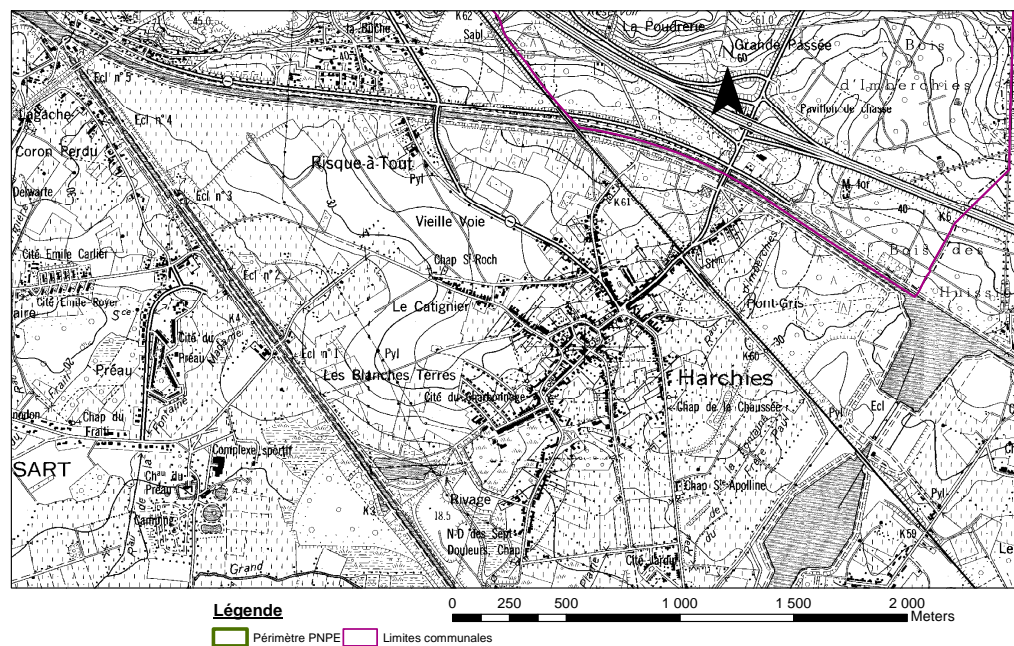


# LE CATIGNIER

## LOCALISATION ET ENJEUX

Le site d'étude se situe sur la commune de Bernissart, au lieu-dit le Catignier. Il est limité au nord par le canal Nimy-Blaton, à l'ouest par le canal désaffecté Pommeroel-Antoing et à l'est par les limites du village de Harchies.

Le site est accessible par le pont au niveau de l'écluse n°1 rue des Préaux, par la N505 (rue de Stambruges) au nord-est par la rue du Calvaire au nord, par la Chaussée de Brunehaut au sud et par la rue des Iguanodons au nord-ouest.



### Enjeux

- Préservation de l'harmonie de l'espace et de l'ouverture du milieu.
- Permettre le développement de la biodiversité en lien avec les sites sources alentours.
- Qualité des entrées du site.
- Qualité des entrées du village.

### Eau

- Perception des canaux.

### Bâti

- Perception des silhouettes villageoises.
- Inscription du bâti contemporain à la silhouette villageoise.

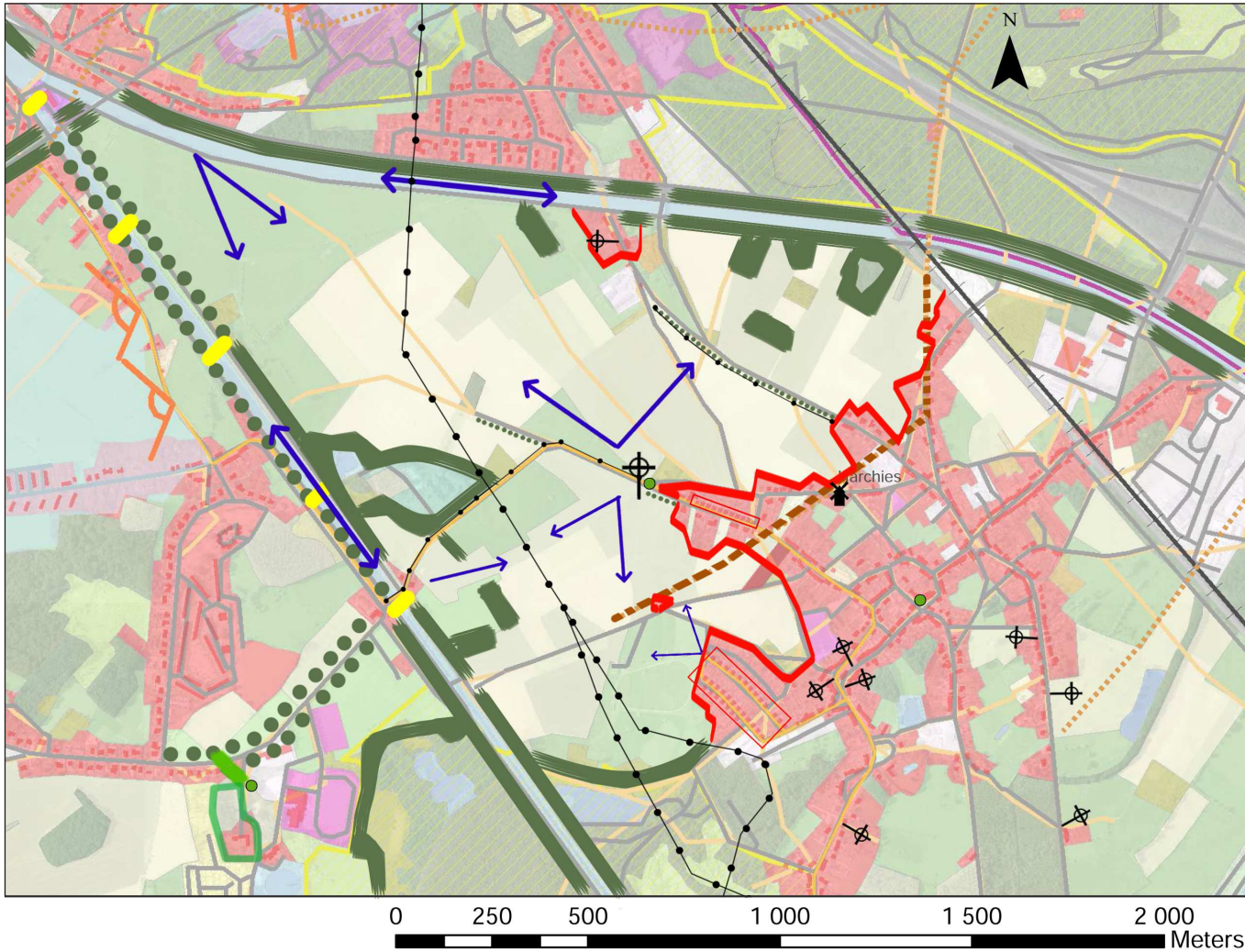
### Dynamiques paysagères

- Transformation de la silhouette villageoise de Harchies avec la révision en cours du PCA.
- Mise à blanc des parcelles sylvicoles et modification des percées visuelles.
- Boisement des parcelles forestières du plan de secteur encore non boisée.
- Évolution de l'envahissement végétale du canal désaffecté Antoing-Pommeroel et ensablement.
- Modification de l'utilisation du sol pâtures vs cultures.









# LE CATIGNIER

## LE PAYSAGE : ÉLÉMENTS EN PRÉSENCE




### Légende

#### Structure spatiale





-  Frange bâties
-  Frange boisée
-  Ouvertures visuelles et perspectives
-  Ligne de crête
-  Ecluses
-  Ligne haute tension et lignes électriques

#### Éléments de patrimoine



##### Patrimoine classé

-  Site classé  
Arrêté du 28/11/1983

##### Patrimoine recensé

-  Moulins
-  Corons
-  Arbres remarquables
-  Haies remarquables

##### Éléments identitaires du territoire

-  Chapelle
-  PVR 1 La Grande Bruyère  
PVR 2 Vue vers le village de Bernissart  
PVR 3 Le terriil Saint Anne

# LE CATIGNIER

## POTENTIALITÉS ET DÉFICIENCES DU SITE

### Atouts

- Richesse patrimoniale industrielle: corons, puit, canaux, pont-levis, maison éclusière.
- Musée de la Mine et de la Mémoire ouvrière rue Marquais.
- Richesse biologique élevée et sites source de biodiversité à proximité: SGIB, ZHIB des marais d'Harchies et Zone Natura 2000 et potentiel de liaison du Catignier.
- Paysage agricole représentatif du territoire et architecture des bâtis ruraux traditionnels associés (fermes et moulin).
- Présence du Réseau Ravel et de sentiers (dont Circuit pédestre GR123) et « La Route paysagère ».
- Multitude de chapelles participant à l'identité rurale du site.
- Position stratégique du marronnier et de la chapelle St Roch en entrée de village qui forment un point d'appel.
- Ouverture du milieu et nombreuses percées visuelles de l'intérieur vers l'extérieur et également de l'extérieur vers l'intérieur.
- Alignements d'arbres qui rythme le paysage.
- Présence d'un verger traditionnel au lieu-dit le Risque-à-tout.
- Caractère intimiste de la rue St Roch favorable à la mobilité douce.
- Tracés sinueux anciens et gabarits des routes préservés participant à l'identité rurale et permettant un déplacement agréable au sein du paysage.
- Perspectives des vues sur les canaux depuis les ponts aux portes d'entrées de la zone d'étude.

### Faiblesses

- Canal Pommeroeul-Blaton désaffecté, peu visible du fait de l'envahissement végétale et non accessible.
- Peu de mise en valeur de l'ensemble chapelle-arbre.
- Conflit récurrent entre le patrimoine bâti et la signalisation ou les poteaux électriques.
- Peu de mise en valeur du bâti rural traditionnel et perte de l'unité architecturale du village.
- Cours d'eau peu visible.
- Lignes électriques passant dans la couronne de l'arbre remarquable: risque de détérioration.
- Pont au nord de la zone, entre la rue Emile Carlier et la rue du Calvaire non sécurisant pour les piétons.

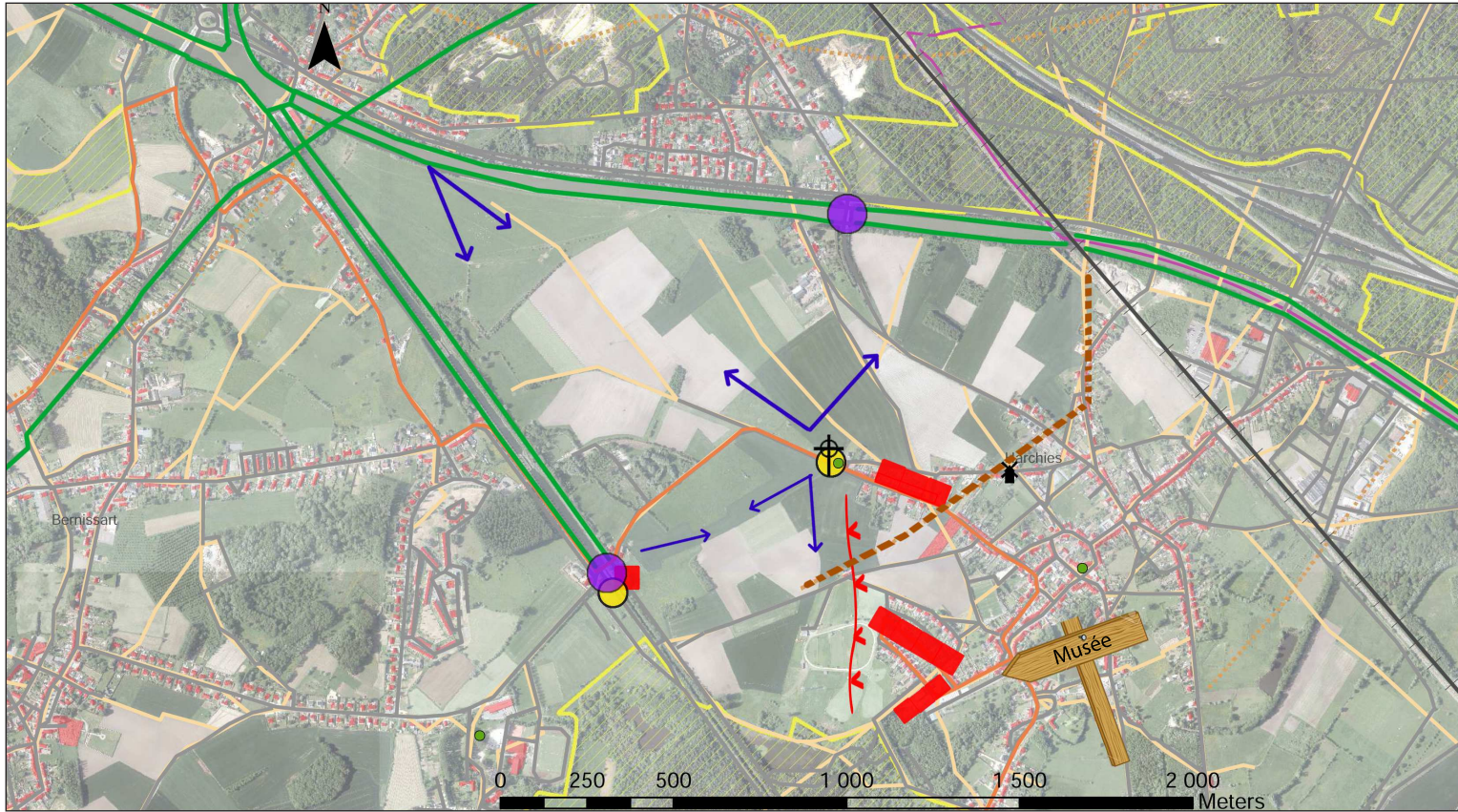


*Pont au nord du site*









# LE CATIGNIER



## ORIENTATIONS




### Légende

-  Route paysagère
-  Liaisons mode doux à développer
-  Zone source Natura 2000 et ZHIB

-  Préserver les ouvertures visuelles
-  Mise en valeur des entrées du site par l'aménagement des carrefours
-  Aménager des espaces publics aux endroits stratégiques

-  Mise en valeur et du bâti traditionnel et du patrimoine industriel
-  Préservation de l'harmonie de la silhouette villageoise

-  Rendre visible le passé du lieu





# LE CATIGNIER

## ORIENTATIONS

---

### Orientations

#### **Qualité du paysage**

- Favoriser la plantation d'alignement d'arbres le long des canaux pour leur donner de la visibilité et apporter des éléments de lecture du paysage fluvial.
- Conserver des percées visuelles depuis les canaux vers l'intérieur du site, le Catignier, par la gestion adéquate de la végétation des berges.
- Penser un aménagement léger de mise en valeur du duo marronnier/chapelle afin de marquer aussi l'entrée de village (étendre la zone pavée de la rue St Roch, implanter quelques bancs ...).

#### **Patrimoine bâti rural**

- Inscrire la maison éclusière au Patrimoine Monumentale de la Belgique.
- Rendre visible le passé du lieu (mise en place d'une signalisation indiquant le musée dans le centre de Harchies).
- Reconnaissance et sauvegarde du patrimoine bâti à l'architecture rurale traditionnelle.
- Déplacer la signalisation en conflit avec le petit patrimoine (et prendre en considération de manière systématique son placement futur).
- Orienter l'architecture des nouvelles constructions en accord avec la typologie bâtie existante afin de s'inscrire dans la silhouette villageoise.

#### **Patrimoine naturel**

- Permettre le développement de la biodiversité par le biais de corridors végétaux associés aux chemins et sentiers.
- Surveiller l'état sanitaire du marronnier d'Inde.

#### **Sentiers et liaisons**

- Améliorer la traversée du pont au nord du site au profit des usagers des modes doux et permettre un point d'arrêt pour admirer le paysage fluvial.
- Valoriser le réseau de chemins et sentiers et assurer sa connexion au réseau existant (Ravel, ligne 78A...).

#### **Espace public**

- Aménager l'entrée au niveau de l'écluse n°1 en espace de détente-repos (associé à un point d'arrêt de la route paysagère) et garantir une sécurité piétonne.
- Réaffectation de l'emprise du canal Pommeroel-Antoing, à vocation de loisirs.
- Enterrer les lignes électriques.



# LE CATIGNIER

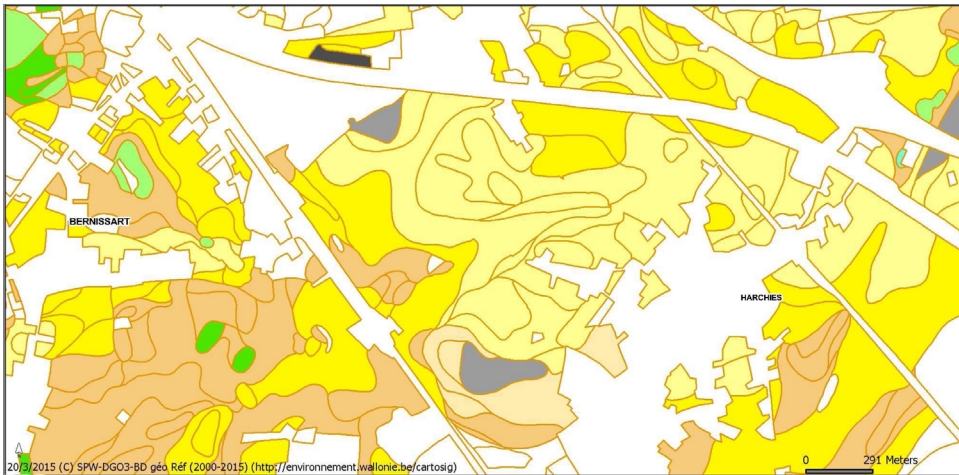
## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Le Catignier est un lieu depuis lequel on perçoit une vaste étendue cultivée offrant une grande respiration entre Harchies et Bernissart, limitée par le canal Nimy-Blaton au nord et le canal désaffecté Pommeroeul-Blaton à l'ouest.

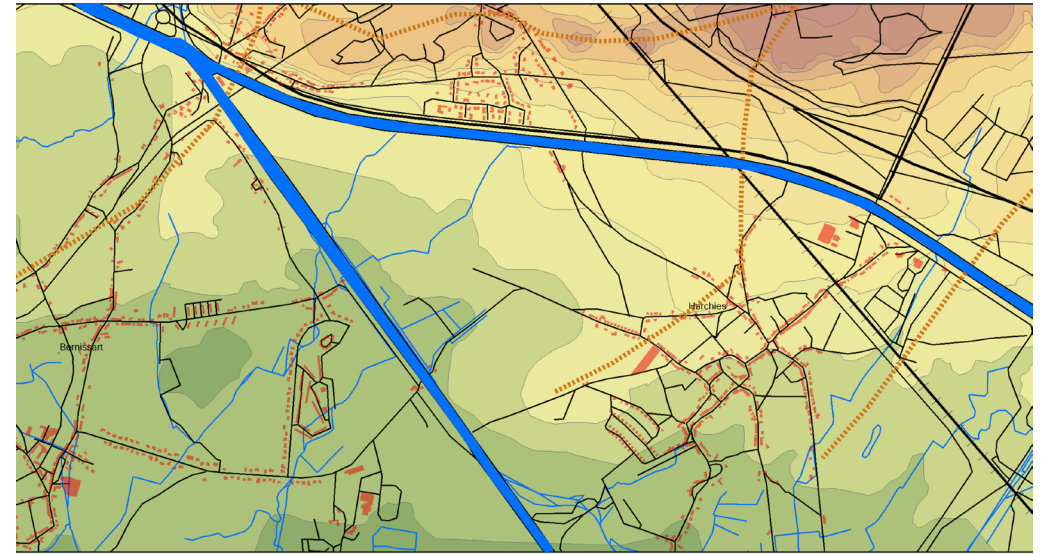
L'altitude est d'environ 20 mètres au sud-ouest et augmente jusque environ 40 mètres au nord-est de la zone.

On trouve un sol sablo-limoneux favorable à l'activité agricole avec une variation de sa capacité de drainage naturel. Ainsi, des prairies et des boisements se trouvent dans les zones à drainage naturel modéré ou imparfait tandis que les céréales sont cultivées les pieds aux secs, sur les sols ayant un drainage naturel plus favorable.

On note également la présence de deux cours d'eau et de quelques fossés dont l'orientation naturelle est perturbée par les canaux.



- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel excessif ou légèrement excessif
- Sols sableux ou limono-sableux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement favorable
- Sols sablo-limoneux à drainage naturel principalement modéré ou imparfait
- Sols limono-caillouteux à charge de silixite ou de gravier ou de conglomérat et à drainage naturel principalement favorable



**Legend**

<span style="color: red;">- - -</span> HB_2006_lignes de crete	<b>relief</b>	<span style="background-color: #c6e0b4; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 25-30	<span style="background-color: #fce4d6; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 50-55	<span style="background-color: #ead1dc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 75-80
<span style="background-color: red; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> tissu bâti	<b>ALTITUDE</b>	<span style="background-color: #d9ead3; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 15-17.5	<span style="background-color: #f4cccc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 30-35	<span style="background-color: #f4cccc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 55-60
<span style="border-bottom: 1px solid black; width: 15px; display: inline-block;"></span> voies ferrées pnpe		<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 35-40	<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 40-45	<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 60-65
<span style="border-bottom: 1px solid black; width: 15px; display: inline-block;"></span> routes nationales		<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 17.5-20	<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 40-45	<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 65-70
<span style="border-bottom: 1px solid black; width: 15px; display: inline-block;"></span> HB_2009_classif des rues		<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 20-25	<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 45-50	<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 70-75
<span style="color: blue;">—</span> res_hydro				<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 90-95
				<span style="background-color: #fff2cc; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span> 95-100



Étendue cultivée



# LE CATIGNIER

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

La zone d'étude est entourée de nombreuses zones protégées en terme de conservation de la nature et sources de biodiversité. Elles sont notamment constituées de zones humides apparues suite à des effondrements miniers et forme aujourd'hui le prestigieux site des Marais d'Harchies au sud. Au nord de la zone, on retrouve principalement des milieux liés aux anciennes sablières.

Il est important de prendre en compte le réseau écologique, et de par sa position géographique, le Catignier peut être une liaison des différentes zones protégées par l'intermédiaire de corridors végétaux transversaux.

On relève trois sites Natura 2000:

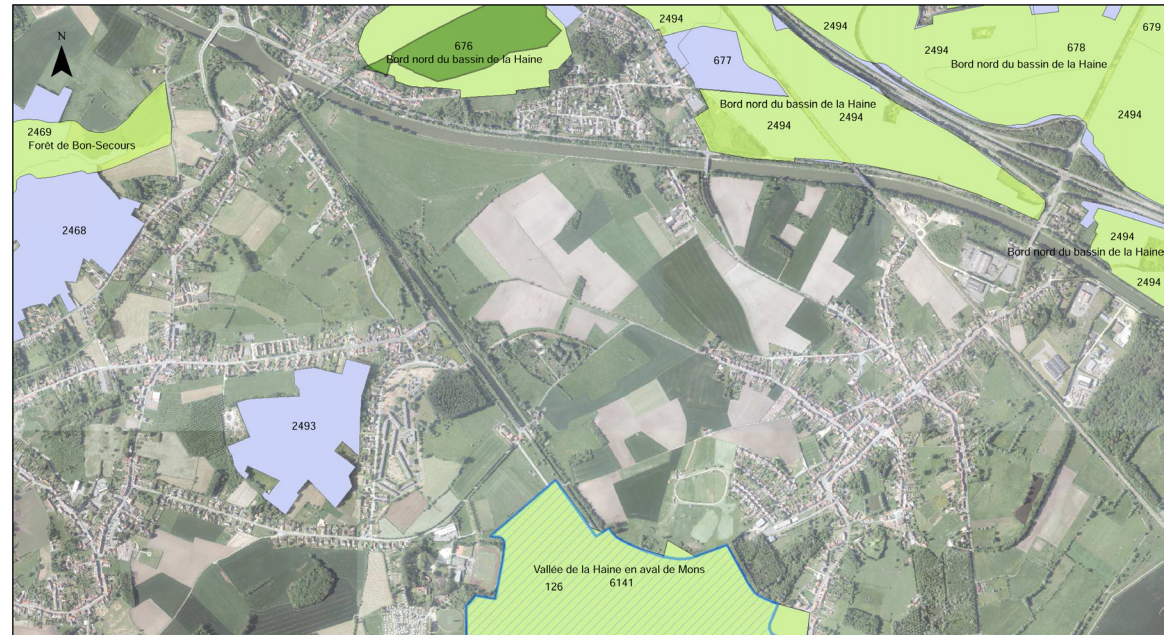
- La Vallée de la Haine en aval de Mons de 1789.9777 ha et reprise par le code BE32017, au sud.
- Le Bord nord du bassin de la Haine de 2215.3489 ha et repris par le code BE32012, au nord.
- La Forêt de Bon-Secours de 386.7204 ha et reprise par le code BE32011, à l'ouest.

Il y a une ZHIB (Zone Humide d'Intérêt Biologique), située au sud de la zone : Les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul d'une surface de 557.06 ha et repris par le code 6141.

La Grande Bruyère de Blaton, au nord du site, de 12.21 ha reprise par le code 6505 a été classée en tant que RND (Réserve Naturelle Domaniale) depuis 2003.

En dernier lieu, de nombreux SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) son présents autour du Catignier:

- Les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul de 568.04 ha (code 126 )
- Le Bois du Fraiti de 19.23 ha (code 2493)
- Le Lac de Bernissart et terail Sainte-Catherine de 43.24 ha (code 2468).



### Légende

- RN\_DOMANIALE
- Zone Natura 2000
- ZHIB
- SGIB

- Les Incorporés, Fontaine Bouillante de 86.81 ha (code 2469).
- La Grande Bruyère de Blaton de 31.84 ha (code 676).
- La Sablière de la Buche de 7.68 ha (code 677).
- Le Bois d'Imberchies, de Ville et des Huissières de 537.41 ha (code 2494).
- La Grande Sablière 'Brouillard' de 15.99 ha (code 678).
- La Petite Sablière 'Brouillard' de 4.91 ha (code 679).

Le site <http://biodiversite.wallonie.be/> permet d'avoir une description précise des milieux cités grâce au numéro de code associé.



## LE CATIGNIER

### ÉVOLUTION DES USAGES

Le site du Catignier est un des paysages ouverts représentatif de l'identité du territoire du PNPE. En effet, on y retrouve les éléments principaux caractéristiques des paysages de la Haine, imbriqués/associés/composés dans une relation harmonieuse: champs cultivés, canaux et pont-levis, cours d'eau, boisement, chapelles, corons, moulins ... Certains sont des vestiges des transformations qu'a subi le lieu et donne des indices/des clés de lecture sur les usages passés.

Tout d'abord, les canaux liés à l'activité industrielle et dont l'emprise importante a modifié le paysage.

Le canal Nimy-Blaton-Péronnes construit entre 1937 et 1964 pour améliorer la navigation fluviale traverse le site d'est en ouest. Il permet le transport de marchandises par des péniches de grands gabarits (jusqu'à 1 350 tonnes) au rythme de 8km/h du fait de ses dimensions : 40 mètres de large et 42 km de long dont plus de 25 km situé le territoire du PNPE dont il constitue aujourd'hui l'épine dorsale.

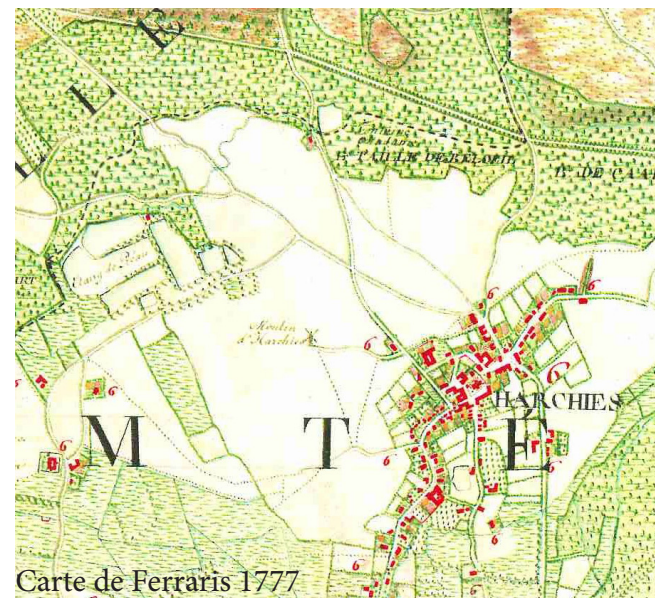
Le canal désaffecté de Pommeroel-Blaton a été construit au cours du 19<sup>ème</sup> s. (1823-1826) pour les besoins des charbonnages et permettait d'écouler les matériaux de construction et le charbon. Son activité a cessé en 1964 suite à l'ouverture du canal à grand gabarit Nimy-Blaton-Péronnes.

Une machine à feu située à l'écluse n°3, dont il reste seulement le bâtiment en ruine aujourd'hui, élevait l'eau à une hauteur de 9,30 mètres et fournissait l'énergie nécessaire pour actionner une station de pompage et réguler les niveaux d'eau du canal.

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Société anonyme des Charbonnages de Bernissart décide d'ouvrir un unique centre d'extraction composé de deux puits, en 1904, à Harchies, qui remplaça les trois sièges d'exploitation situés à Bernissart dont le dernier ferma en 1926.

La production s'amplifie pour atteindre 970 tonnes par jour en 1953 mais concurrencée par le charbon du bassin de Campine, puis par le charbon étranger, la Société de Bernissart est contrainte de fermer le site d'Harchies laissant 1200 ouvriers «sur le carreau». L'ancienne fosse accueille aujourd'hui un musée de la vie ouvrière qui fait découvrir le matériel et les techniques développées dans les charbonnages.

Les corons de la Cité du Charbonnage et rue Buissonnet, qui servait à loger la main d'œuvre, restent aujourd'hui les témoins de cette activité industrielle, avec leur architecture typique alliant brique et grès.



Carte de Ferraris 1777



Image aérienne 2012



# LE CATIGNIER

## ÉVOLUTION DES USAGES

L'activité agricole, située autour du noyau villageois, est bien présente en 1777 comme en témoigne un moulin à vent présent sur la ligne de crête. Aujourd'hui, les parcelles cultivées se sont étendues vers le nord au détriment de la forêt. Et les vestiges du moulin ne sont plus visibles. Cependant un deuxième moulin, le Moulin de St Roch au n°21 de la rue st roch, est daté de 1830 par une pierre, il s'agit d'une construction tronconique en briques blanches sur assise de calcaire repris au «*Patrimoine Monumental de la Belgique*».

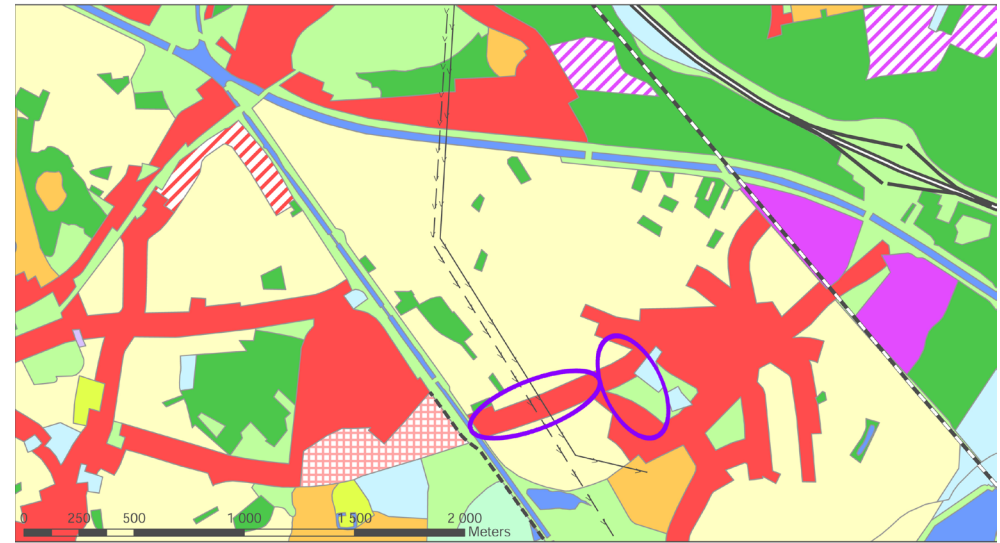
Un PCA approuvé en 1973 est présent sur la zone et est actuellement en cours de révision du fait de l'inadéquation du plan de secteur aux enjeux actuels de regroupement d'habitat et d'économie d'énergie.

En effet, le PCA n°2 de Bernissart résulte de la fusion opérée en 1965 entre Bernissart et Harchies. L'objectif était de relier les deux villages par une voirie bordée de constructions afin d'aménager un centre (lotissement social, zone commerciale, équipements, centre administratif ...) à cette nouvelle entité géographique. Mais le programme n'a pas été exécuté dans son intégralité en raison de la fusion de 1976 et la liaison Bernissart-Harchies ne s'est pas réalisée.

Cependant le PCA constitue la plus importante réserve foncière communale et possède un potentiel, notamment en matière de logement.

Ainsi, la silhouette villageoise d'Harchies va être amenée à évoluer.

*Corons de la Cité du charbonnage*

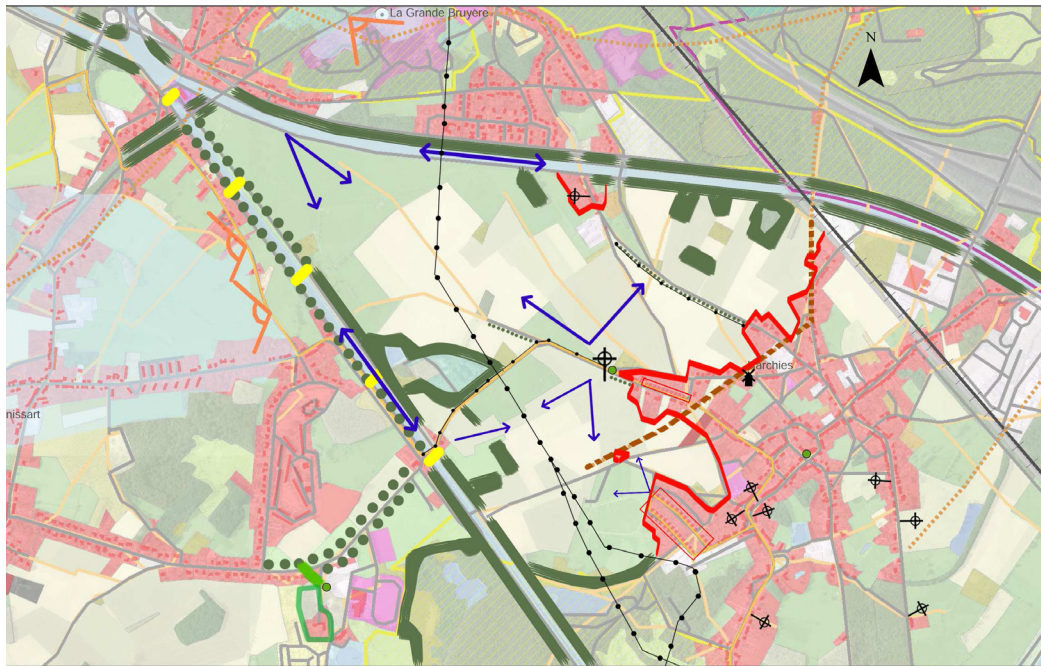


*Affectations actuelles du plan de secteur. Les parties encadrées en violet sont en révision. La liaison entre Harchies et Bernissart actuellement affectée en zone d'habitat mais encore non bâtie, va être réaffectée en zone agricole et par compensation, la zone agricole en triangle entourée sera affectée en zone constructible, ainsi qu'une partie de la zone d'espace vert.*



## LE CATIGNIER

## LE PAYSAGE - STRUCTURE DE L'ESPACE



Légende:

## Structure spatiale

- Frange bâties
- Frange boisée
- Ouvertures visuelles et perspectives
- Ligne de crête
- Ecluses
- Ligne haute tension et lignes électriques

## Éléments de patrimoine

## Patrimoine classé

- Site classé  
Arrêté du 28/11/1983

## Patrimoine recensé

- Moulins
- Corons
- Arbres remarquables
- Haies remarquables

## Éléments identitaires du territoire

- Chapelle
- PVR 1 La Grande Bruyère
- PVR 2 Vue vers le village de Bernissart
- PVR 3 Le terriil Saint Anne

Le site du Préau est un site classé par l'arrêté du 28/11/1983, de 1,91 Ha et repris par le code DGO4: BERNISSART/7.

Le site du Catignier est marqué par la présence de la chapelle Saint-Roch et d'un marronnier à la silhouette majestueuse à ses côtés. Situés à l'entrée du village d'Harchies, ces deux éléments constituent un point d'appel, déjà visible depuis le pont de l'écluse n°1 par une percée visuelle encadrée par les pignons de deux maisons. Ainsi que depuis le canal Nimy-Blaton-Péronnes et depuis la Cité du charbonnage.

Depuis ce point de repère, un large espace ouvert de champs cultivés s'offre à nous et l'horizon à vision limitée est fermé par une masse boisée continue ondulante (correspondant notamment à la végétation présente sur les berges des canaux). La longueur de vue au sud-est est restreinte du fait de la ligne de crête, renforcée par l'implantation d'une maison isolée, facilement repérable par les deux conifères qui l'accompagnent. Leur couleur foncée se démarque des tientes de l'arrière plan. Vers le nord-ouest, la vue s'étire jusqu'à percevoir la structure métallique verte du pont sur lequel passe l'ancienne ligne 78A, à travers les arbres.

Plusieurs structures linéaires rythment le paysage. Des géants de fil de fer, se suivent sur le tracé de la ligne haute tension et traversent le site du sud-est au nord-ouest. Les lignes électriques en bordure de route, renforcent la linéarité des tracés et soulignent la perspective. Les clôtures des pâturages participent au tempo de l'espace et guide le regard au loin, jusqu'au canaux dont la présence est sous-enten-



# LE CATIGNIER

## LE PAYSAGE - STRUCTURE DE L'ESPACE

due par les boisements. Un jeune saule isolé dans la pâture pontue le premier plan. Un alignement de 5 tilleuls, situés du côté de la route opposé à la Chapelle et l'arbre, annonce l'entrée du noyau bâti. En réponse, un peu plus loin sur la gauche, l'alignement des coronas à l'architecture typique rappelle le passé industriel du village.

Vers le nord-ouest, en continuité avec la rue Buissonnet, un alignement de 9 arbres bordent un chemin d'exploitation et invite à la promenade.

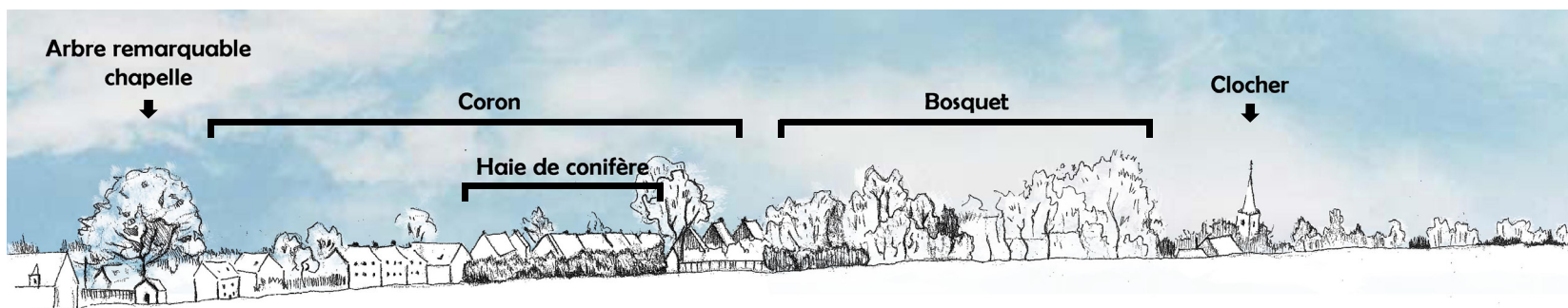
Le pont-levis métallique rouge et la maison éclusière au niveau de l'écluse numéro 1 sont des éléments identitaires du lieu et marquent une porte d'entrée vers le site du Catignier. Cet espace est potentiellement intéressant mais peu mis en valeur à l'heure actuelle.

Le Canal offre des mises en scène/ambiances différentes de part et d'autre du pont. En effet, au nord, une longue perspective est encadrée par un alignement d'arbres sur les berges tandis qu'au sud, la vue est limitée par la végétation qui reprend ses droits.



## LE CATIGNIER

## LE PAYSAGE - SILHOUETTE VILLAGEOISE



1 - Prise de vue assez large (180°), dessiné depuis l'accès ouest du village. A gauche, on observe la chapelle Saint Roch associé à un arbre remarquable, ceux-ci marquent l'entrée du village. Le champ visuel reste limité de part le manque d'ouverture, l'expansion urbaine de type coron et l'ensemble des bosquets qui marque la limite jardinée.



2 - Ouverture visuelle assez large (180°), pris depuis l'intérieure donnant sur l'extérieur du village. La vue est marquée à l'arrière plan par un cordon végétale linéaire, traduisant la présence du canal Nimy-Blaton. De part et d'autre, la vue est encadrée par les limites plantées des parcelles de terrain. On distingue ainsi facilement les limites du villages d'Har-chies.

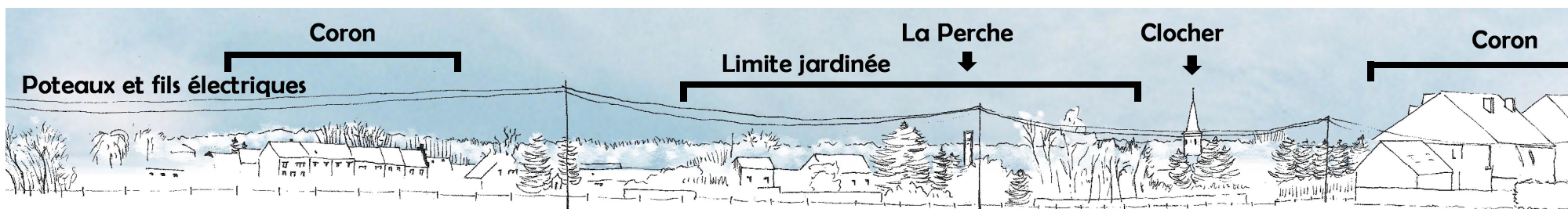


## LE CATIGNIER

### LE PAYSAGE - SILHOUETTE VILLAGEOISE



4 - Respiration paysagère au sein du village, connectant une rue à une autre de manière visuelle au sein du village d'Harchies. En effet, le village s'étant développé de manière linéaire le long des routes d'accès, en forme d'étoile.



5 - Prise de vue assez large (180°), dessinée depuis un sentier au sud-ouest du village. L'ensemble de la vue est limitée par un cordon végétale à l'arrière plan, la ligne d'horizon ondule très légèrement et est ponctuée par quelques éléments bâtis. Cependant la forte présence du réseau électrique aériens détériore de manière conséquente la lecture des éléments. En effet, celui-ci obstrue la vue sur La Perche et le Clocher du village.

Il serait intéressant de préserver les vues sur le clocher et les mettre en avant de manière qualitative: enfouissement des réseaux électriques aériens, abattage des conifères (ou remplacement par des feuillus) afin de maintenir la cohérence de la silhouette villageoise.



# LE CATIGNIER

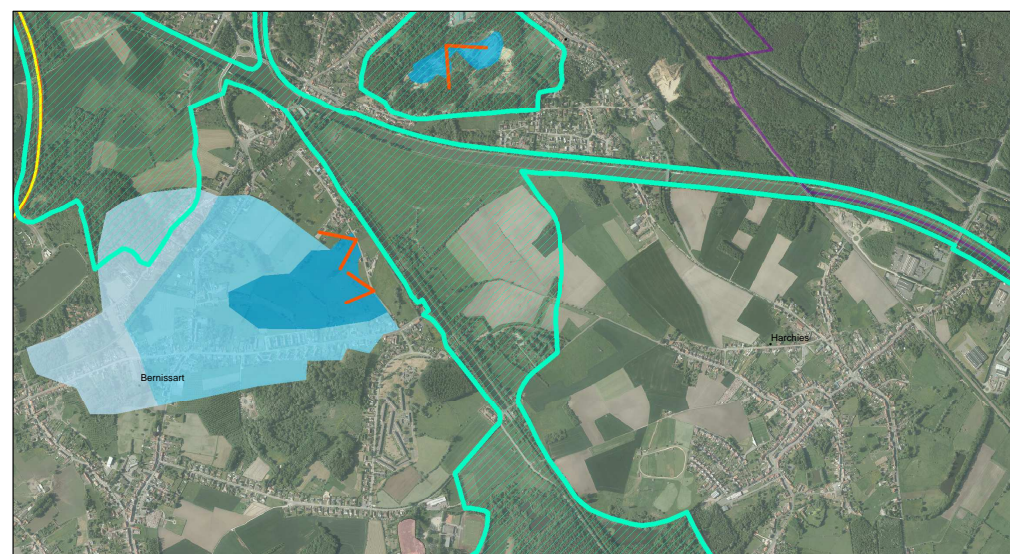
## LE PAYSAGE - PÉRIMÈTRES D'INTÉRÊT PAYSAGER ET POINTS DE VUE REMARQUABLES

Une partie du site du Catignier a été défini en tant que PIP (voir la carte ci-contre) et trois PVR se situe autour du site, l'enjeux étant de préserver le caractère harmonieux du lieu :

- «PVR 1 : La Grande Bruyère est situé au sud de Blaton dans l'ancienne sablière. Ce paysage particulier est rare. Il peut être découvert depuis le Ravel aménagé sur l'ancienne voie ferrée qui longe la sablière (PIP de la Grande Bruyère).
- PVR2 : Très jolie vue vers le village de Bernissart. Cette vue est embellie par le coron Emile Royer et par les alignements de peupliers et saules qui canalisent la vue.
- PVR3 : Depuis Coron Perdu, on peut voir le terail Saint Anne, témoin du passé industriel de la commune.»

«La protection et la gestion des paysages peuvent s'envisager de différentes manières. La définition de Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et de Points de Vue Remarquables (PVR) fait partie des mesures proposées dans le SDER et en 2002 une Mission de service public SPW a été menée par l'asbl ADESA pour établir une révision des périmètres de protection paysagère du Plan de Secteur et déterminer les PIP sur toute la Wallonie qui sont des indicateurs qualitatifs des paysages d'un territoire.»<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Référence extrait du «Diagnostic Paysager du PNPE» dans «l'Atlas des paysages du PNPE».



### Légende

- pip\_ADESA\_Clip
- lvr\_antoing
- pvl\_peruwelz
- ori\_pvl\_antoing
- lvr\_péruwelz
- pvr\_nw\_Clip

### Cônes de vue des Points de Vue Remarquables

- plan
- Premier plan
- Deuxième plan
- Troisième plan
- périmètre\_pnpe
- HB\_2009\_LIMITESCOMMUNES\_Clip1



## LE CATIGNIER

### ÉLÉMENTS IDENTITAIRES - PATRIMOINE RURAL TRADITIONNEL

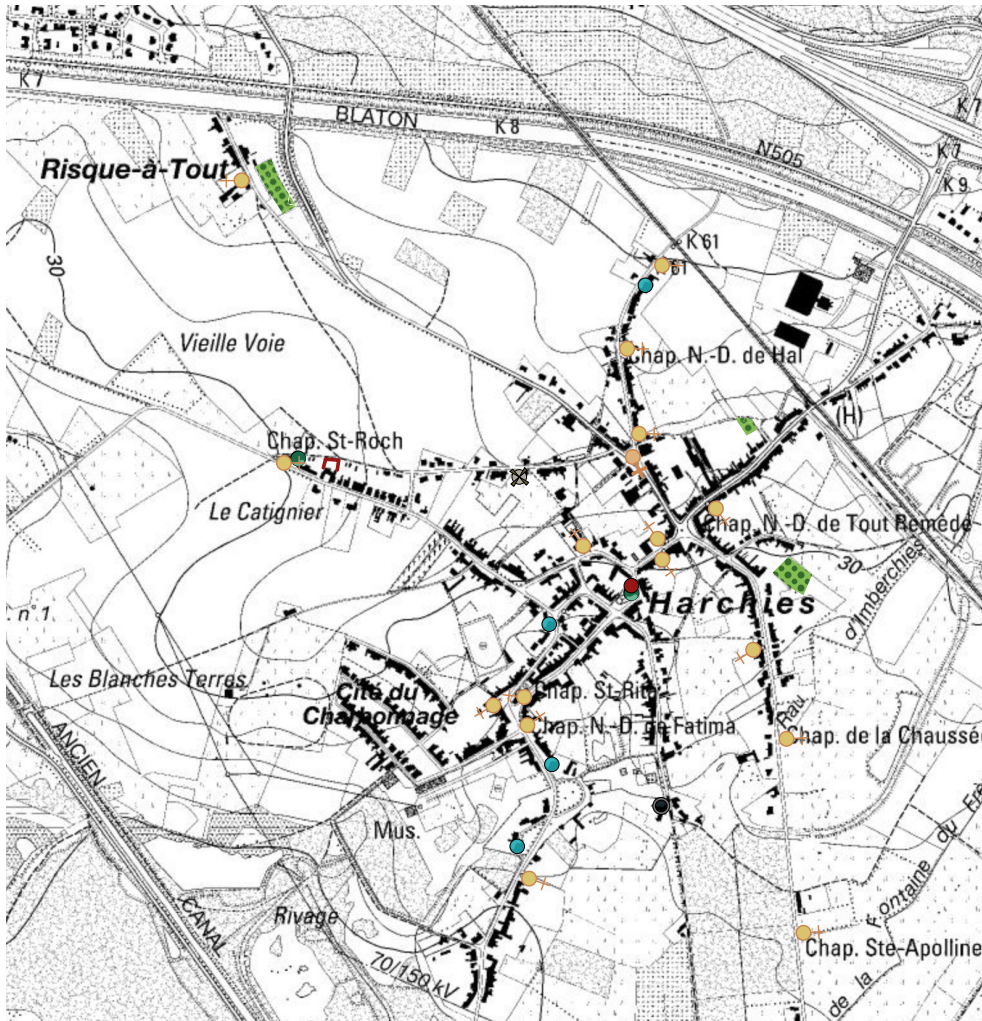
Le village d'Harchies ne présente pas une unité architecturale homogène mais il subsiste de nombreux bâti à l'architecture traditionnelle datant du 18ème-19ème siècle et repris au «*Patrimoine Monumental de la Belgique*», qui forge l'identité du lieu:

- l'Eglise paroisse de la St Vierge (1836-1837).
- Le Coron St Roch construit vers 1900 par les Charbonnages de Bernissart, alignement de maisons doubles en briques, à un étage, séparées par une petite cour.
- La Chapelle de la chaussée, petite construction du XIXes. En face du n°54 de la chaussée de Brunehault.
- Rue buissonnet :  
n°9, ancienne ferme en long réaménagée de la 2e moitié du XVIIIe s,  
n°30 maison remontant au moins au XVIIIe s. précédée d'un jardin.
- Rue coron du charbonnage : ensemble de maisons double sous bâtière de tuiles avec étage et cour latérale, construites par les charbonnages de Bernissart (1900).
- Rue courbée :  
n°15-17 maisons du XVIII/XIXe s,  
n°38 ferme en long de la 2e moitié du XVIIIe s.
- Place croix :  
n°3 maison d'angle de la fin du XVIIIe s (sans toiture ?),  
n°13 maison basse de la 1ere moitié du XIXe s. en moellons et pierre taillée gréseux et bâtière en tuile en L.
- Rue de la place : n°12, petite ferme en U du XVIIIe s. en moellons de grès et bâtière de tuiles.
- Ferme des préau n°8 rue des préau (cité depuis le XIIIe s.).
- Rue du rivage :  
n°11, ensemble du XIXe s,  
n°13 double corps néo-classique du milieu du XIXe s ?  
n°15 ancienne ferme en quadrilatère du XVIIIe s avec logis en L
- La Chapelle St Roch : petit oratoire rectangulaire de style néo-classique datant de la 1ère moitié du XIXème s., en grès taillé sous une bâtière terminée en coupe.
- Le Moulin de St Roch n°21 chemin st roch, daté de 1830 par une pierre, construction tronconique en briques blanchies sur assise de calcaire.



# LE CATIGNIER

## ÉLÉMENTS IDENTITAIRES - PETIT PATRIMOINE



Harchies compte un grand nombre de chapelles, toutes assez bien préservées, malgré qu'au moins deux aient disparu récemment. Nous pouvons également apercevoir quelques pompes à eau et quelques vergers, ainsi qu'un vieux mur fermant un jardin.



**Légende**

- + Chapelle
- + Chapelle prochainement détruite
- + Calvaire
- Arbre remarquable classé
- Arbre remarquable
- Alignement remarquable classé
- Alignement remarquable
- Verger ou reliquat de verger
- Puits
- Pompe à eau
- Monument aux morts
- Mur remarquable
- ✂ Ancien moulin



*Ce vieux mur clos le fond de jardin d'une ferme. Il présente un aspect paysager tant par son caractère patrimonial que par son aspect et le support qu'il est devenu pour la flore.*

## LE CATIGNIER

### ÉLÉMENTS IDENTITAIRES - PETIT PATRIMOINE

Le marronnier, du fait de sa silhouette prestigieuse, d'une hauteur d'environ 22 mètres et d'une circonférence d'environ 5 mètres, est repris comme arbre remarquable. Son âge est estimé à 100 ans. Indissociable de la chapelle Saint Roch, petit oratoire rectangulaire de style néo-classique, emprunt d'histoire : *«Au lieu-dit « le Catignier », un magnifique Marronnier d'Inde ombrage une chapelle en pierre, érigée suite à la peste de 1615 et dédiée à Saint Roch, grand protecteur des populations contre les épidémies. Dévoué à soigner de nombreux pestiférés, il n'a pas été épargné lui-même. La légende veut qu'il ait été nourri dans une forêt par un chien qui lui apportait chaque jour un pain dérobé à la table de son maître. Ce dernier, intrigué par le manège de l'animal, le suivit en forêt et découvrit Saint Roch qu'il put ainsi secourir...»*.<sup>2</sup>

Situés au carrefour de la rue Buissonnet et de la rue pavée Saint Roch, au caractère plus intimiste, cet ensemble invite à l'arrêt et le caractère du lieu pourrait être renforcé par un aménagement bien pensé marquant l'entrée du village.



<sup>2</sup> Brochure «Promenade aux pieds des Abres Remarquables», PNR Scarpe-Escaut.

